

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 149

Artikel: A nos lecteurs, à nos abonnés, à nos amis

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ÉTRANGER... » 6.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, » 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: A nos lecteurs, à nos abonnés, à nos amis: *La Rédaction*. — Où sont les 1588 abonnés?... — La quinzaine féministe (le rejet de la loi Hæberlin; féminisme et N. S. H.; les femmes à l'Assemblée de la Société des Nations; les deuils): E. GD. — Philippe Godet: Emma PORRET. — Annuaire des femmes suisses. — Nos finances nationales: J. GUEYBAUD. — De ci, de là... — Les femmes dans l'œuvre de la Croix-Rouge (suite et fin) M.-L. PREIS. — En réponse. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: Les femmes à la XV^e Exposition nationale suisse des Beaux-Arts: E. GAUTIER. — Brochures reçues.

A NOS LECTEURS,

A NOS ABONNÉS,

A NOS AMIS

En mai dernier, le Comité de notre journal se réunissant à Genève avait eu l'heureuse idée de faire suivre sa séance de printemps d'une réunion des abonnés et des amis de notre journal. La chose étant nouvelle, le jour peut-être pas très-heureusement choisi, ce ne fut qu'un public restreint qui répondit à cet appel: mais cette réunion fut d'autre part empreinte de tant de cordialité, toutes les personnes présentes manifestèrent tant d'intérêt pour notre journal, se donnèrent tant de peine pour apporter des suggestions relatives à son développement, à la propagande en sa faveur, qu'il fut décidé de renouveler ces rencontres si utiles pour le «*MOUVEMENT*» et pour son avenir.

C'est donc à une seconde réunion du même genre que nous venons aujourd'hui convoquer tous nos amis, qu'ils soient abonnés d'ancienne ou de nouvelle date, lecteurs au numéro, collaborateurs réguliers ou occasionnels — tous, à quel titre que ce soit, qui prennent un intérêt actif à la vie de notre journal. Et afin de permettre à chaque région de participer à son tour à ces rencontres, c'est à

LAUSANNE

(Union des Femmes, St-Pierre, 13)

que nous convoquons aujourd'hui ces amis pour

SAMEDI 21 Octobre à 3 h. de l'après-midi

avec l'ordre du jour suivant:

1^o Exposé de la situation actuelle du **MOUVEMENT**

- a) Nombre des abonnés et propagande;
- b) Situation financière;
- c) Rédaction: expériences faites et projets.

2^o Suggestions et propositions des abonnés. Discussion. Thé: Fr. 0,60

* * *

Nous engageons très-instamment tous ceux qui le pourront à participer à cette réunion. C'est une occasion qui leur est offerte

de nous dire personnellement leurs vœux et leurs désirs, de nous exprimer leurs critiques, de nous faire part de leurs suggestions, et de réaliser cette collaboration entre un journal et ses lecteurs sans laquelle il ne peut être d'œuvre féconde et durable. Et pour cette fois, ce ne sera pas par l'intermédiaire, forcément froid et figé, de la page imprimée que cette collaboration s'établira, mais par ce contact personnel et sympathique, dont nous sommes en droit d'espérer beaucoup.

LA RÉDACTION.

Où sont les 1588 abonnés ?...

Faut-il répéter chaque quinzaine cette question un peu mélancolique? C'est que nous cheminons à tout petits pas cet automne. Depuis notre dernier numéro, nous avons reçu seulement

cinq abonnements nouveaux

ce qui est peu, vraiment peu.

Nous comptons sur la réunion d'automne des abonnés du «*Mouvement*» pour accélérer notre marche.

La Quinzaine féministe

Le rejet de la loi Hæberlin. — Féminisme et N. S. H. — Les femmes à l'Assemblée de la Société des Nations. — Les deuils.

La date du 24 septembre a été importante dans l'histoire de notre démocratie suisse. En rejetant à une forte majorité la loi d'exception qui lui était présentée, et qui restera connue sous le nom de Loi Hæberlin, notre peuple a prouvé qu'il s'était ressaisi sur la pente dangereuse de la réaction, où l'entraînait, sans qu'il y prit assez garde, la coalition des politiciens épris de pouvoir et des appétits économiques. Une fois de plus, son sens droit et son jugement sain auxquels, croyons-nous, on ne fait jamais appel en vain, ont redressé l'erreur commise par les Chambres, et nous l'en félicitons chaudement. Ceci d'autant plus que ce n'est point là, selon nous, une victoire d'un parti seulement, puisque des voix indignées se sont élevées dans bien des milieux différents pour stigmatiser une loi qui, en faisant de la délation un système, en punissant le délit d'intention, en restreignant les garanties fondamentales de toute nation libre, portait sérieusement atteinte à la valeur de notre démocratie. Car, ce



E 1436